

Cockpit 2026

RU et PMF PV

31 mars 2026



Demandes PRU

Les installations d'une puissance <100 kW sont rémunérées par une rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques (PRU). Le tableau 1 indique le nombre total des demandes en 2026, ainsi que la puissance totale correspondante. En même temps, on distingue les catégories de systèmes « ajoutée/isolée » et « intégrée », ainsi que les catégories de puissance inférieures à 30 kW et 30 - <100 kW.

PRU	Demandes	Puissance [MW]
ajoutée/ isolée	8'712	169,51
intégrée	916	16,19
total	9'628	185,70
<30 kW	8'131	111,38
30-99,99 kW	1'497	74,32
total	9'628	185,70

Tableau 1 : Réception des demandes PRU 2026

- Nbre demandes
- Puissance [MW]

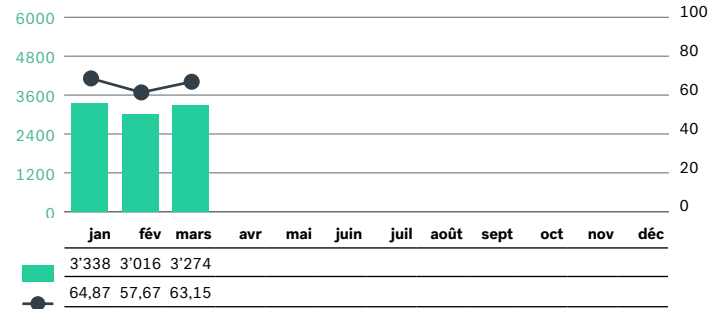


Diagramme 1 : Réception des demandes reçues PRU 2026 - total

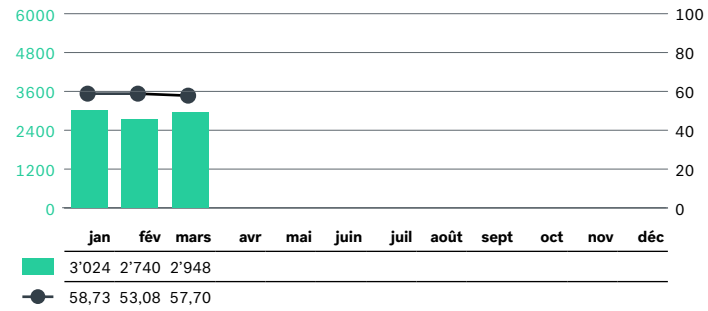


Diagramme 2 : Réception des demandes PRU 2026 - catégorie ajoutée/isolée

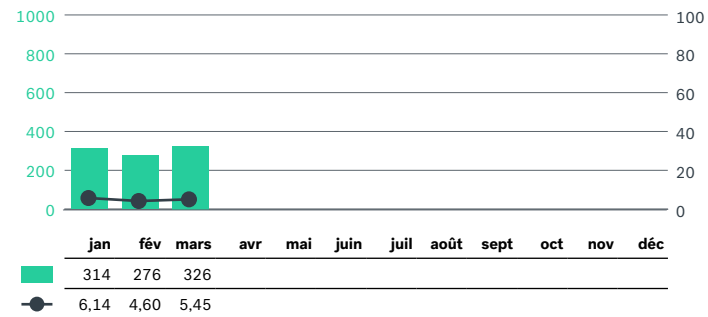


Diagramme 3 : Réception des demandes PRU 2026 - catégorie intégrée

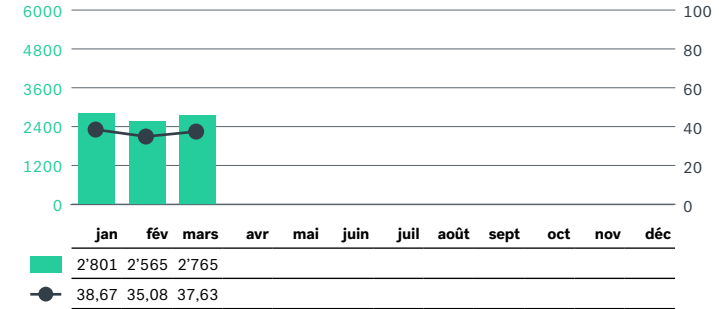


Diagramme 4 : Réception des demandes PRU 2026 - catégorie de puissance < 30 kW

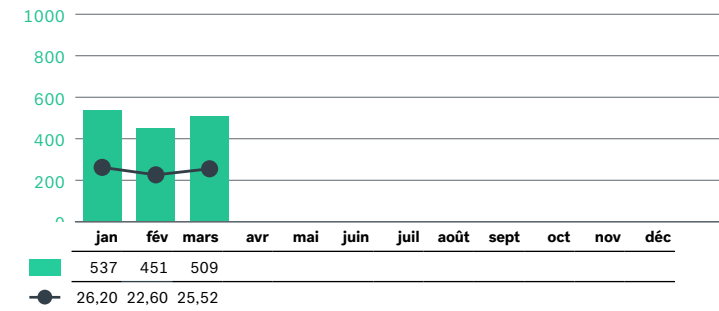


Diagramme 5 : Réception des demandes PRU 2026 - catégorie de puissance 30-99,99 kW

Demandes GRU

Les installations d'une puissance ≥ 100 kW sont rémunérées par une rétribution unique pour les grandes installations photovoltaïques (GRU). Le tableau 2 indique le nombre total des demandes en 2026, ainsi que la puissance totale correspondante. Contrairement aux demandes PRU, il est possible de soumettre des demandes pour des installations projetées pour des grandes installations photovoltaïques. Lors de l'inscription d'une installation, un numéro de projet unique est attribué et un double comptage est exclu.

GRU	Demandes	Puissance [MW]
réalisées	399	97,30
projetées	13	1,84
Total	412	99,14

Tableau 2 : Réception des demandes GRU 2026

■ Nbre demandes
● Puissance [MW]

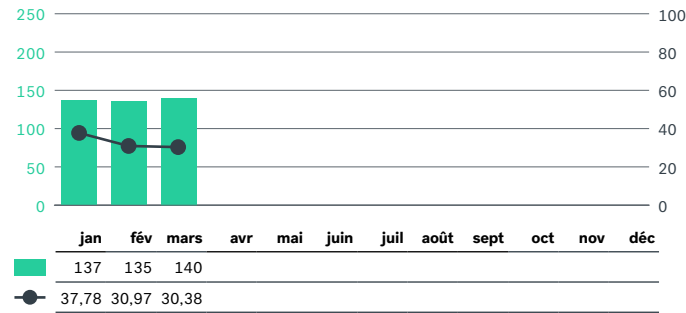


Diagramme 6 : Réception des demandes GRU 2026 - total

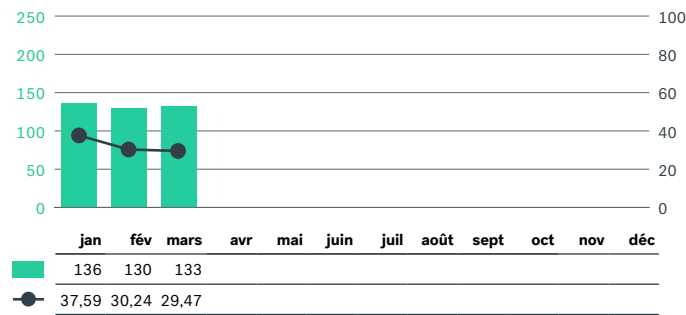


Diagramme 7 : Réception des demandes GRU réalisées 2026

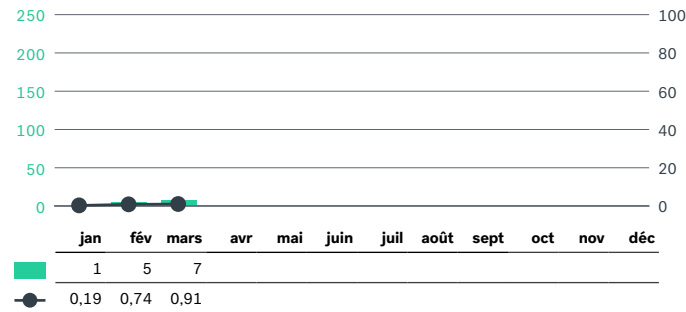


Diagramme 8 : Réception des demandes GRU projetées 2026



Demandes RUE, enchères photovoltaïques RUE et enchères photovoltaïques PMF

Les installations à partir d'une puissance de 2 kW, qui n'ont pas de consommation propre, sont encouragées par une rétribution unique élevée (RUE).

Les installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 150 kW peuvent, comme alternative au RUE, demander une aide financière sous forme de prime de marché flottante (PMF). Dans ce cas, les deux modèles d'encouragement sont attribués lors d'enchères distinctes et parallèles.

RUE, enchères photovoltaïques RUE et enchères photovoltaïques PMF	Demandes	Puissance [MW]
ajoutée	118	30,02
isolée	1	1,28
intégrée	2	0,11
total	121	31,41
2 - 149,99 kW	65	4,41
dès 150 kW	56	27
total	121	31,41

Tableau 3 : Réception des demandes RUE et enchères photovoltaïques 2026

■ Nbre demandes
● Puissance [MW]

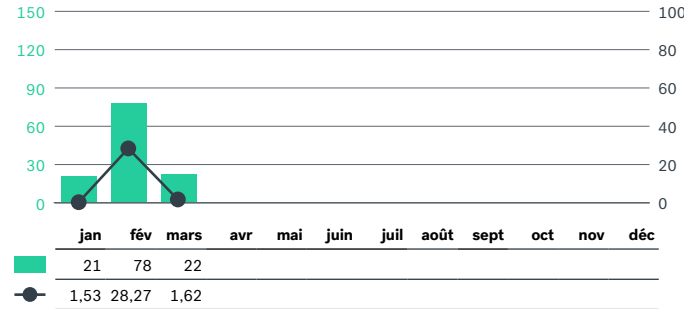


Diagramme 9 : Réception des demandes RUE, enchères photovoltaïques RUE et enchères photovoltaïques PMF 2026 - total

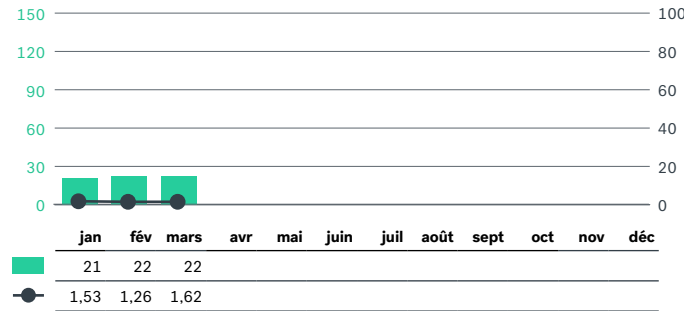


Diagramme 10 : Réception des demandes RUE 2026 - catégorie de puissance 2-149,99 kW

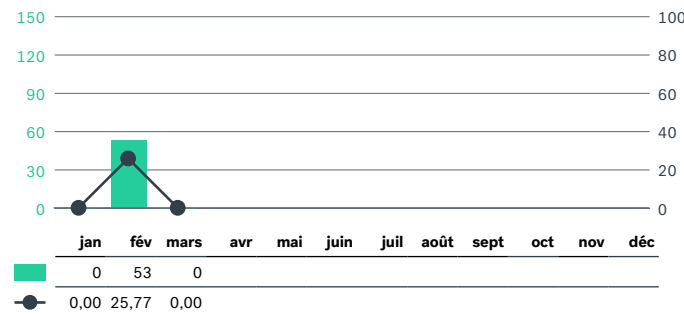


Diagramme 11a : Réception des demandes enchères photovoltaïques RUE 2026 - total



Diagramme 11b : Réception des demandes enchères photovoltaïques PMF 2026 - total

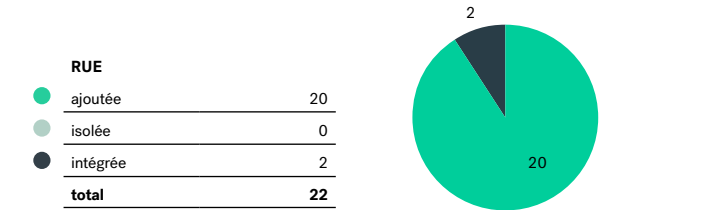


Diagramme 12a : Réception des demandes RUE 2026
Catégorie : ajoutée, isolée, intégrée

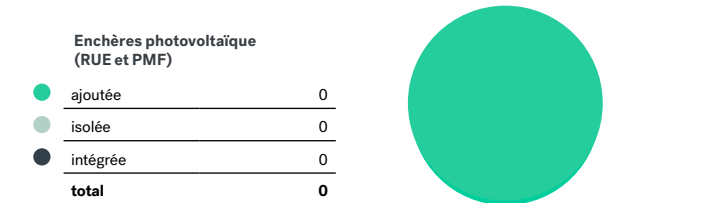


Diagramme 12b : Réception des demandes enchères photovoltaïques RUE et enchères photovoltaïques PMF 2026 | Catégorie : ajoutée, isolée, intégrée

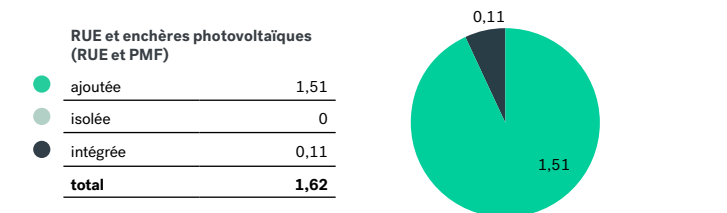


Diagramme 12c : Puissance par catégorie RUE et enchères photovoltaïques (RUE et PMF) | Catégorie : ajoutée, isolée, intégrée

Nombre total des demandes

Le diagramme 13 montre la puissance totale des nouvelles inscriptions mensuelles.

Outre les puissances des installations inscrites pour la RUP, RUG et RUE, le diagramme comprend également celles des offres d'enchères RUE et PMF qui ont été adjudgées.

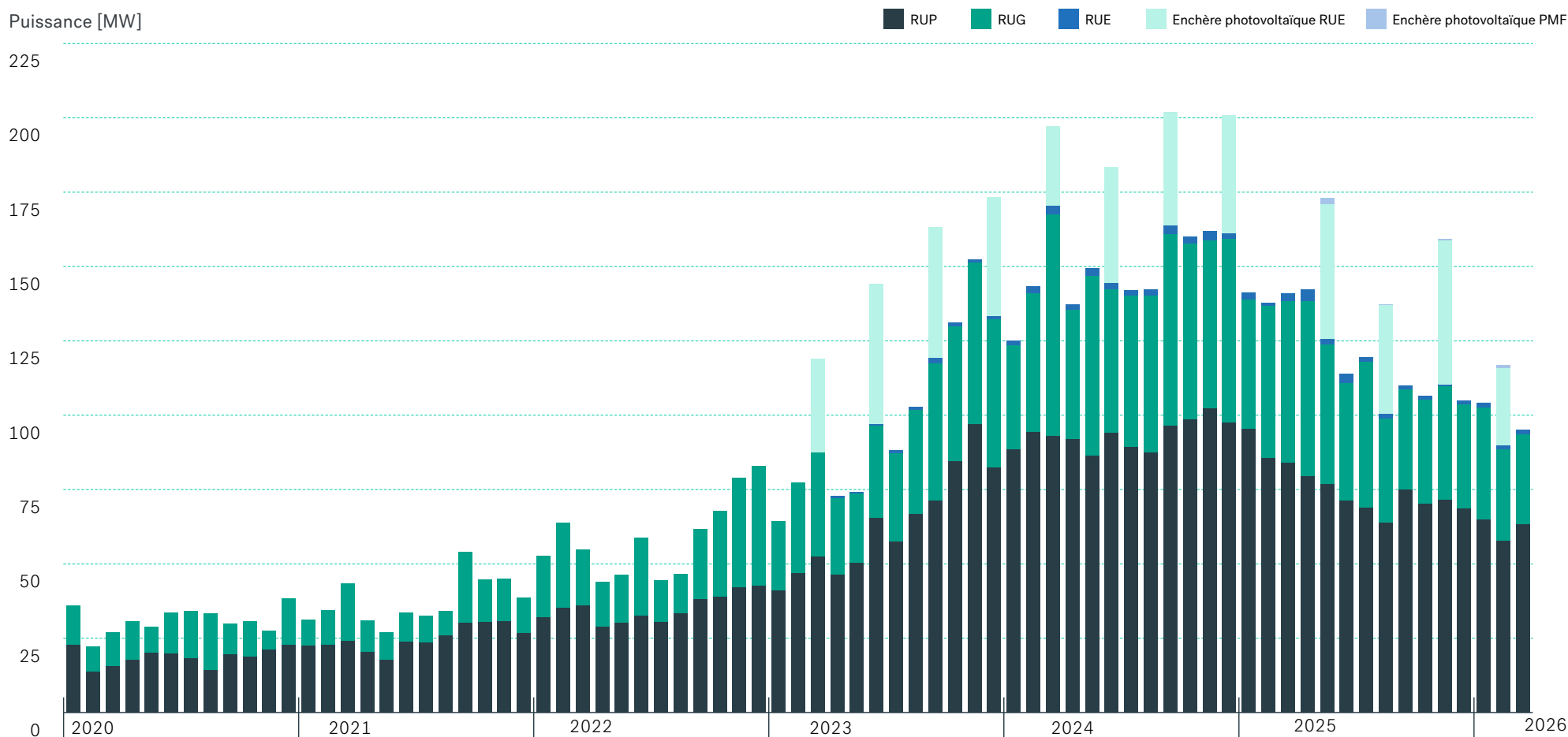


Diagramme 13 : Évolution du nombre mensuel de demandes EU et enchères photovoltaïques entre janvier 2020 et mai 2026 Les données de 2018 et 2019 peuvent être consultées ici : [Télécharger les données](#)

Bonus d'angle d'inclinaison, d'électricité hivernale et de places de stationnement

Les nouvelles installations et les agrandissements d'une puissance supérieure ou égale à 2 kW ainsi que les parties d'une installation qui présentent une inclinaison d'au moins 75 ° ont droit au bonus d'angle d'inclinaison. Un bonus d'électricité hivernale est accordé aux installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 150 kW (PMF) ou 100 kW (RU) si elles atteignent une production d'électricité de plus de 500 kWh par kW par semestre d'hiver (du 1er octobre au 31 mars). Les installations d'une puissance d'au moins 100 kW et dont la mise en service ont droit à la prime pour les places de stationnement si l'installation se trouve dans une zone de stationnement permanente et jusqu'à présent non couverte. Ces bonus sont accordés en plus de la RU ou PMF.

Bonus d'angle d'inclinaison	Demandes	Puissance [kW]
intégrée	36	0,76
ajoutée/isolée	339	5,87
total	375	6,63

Bonus d'altitude	Demandes	Puissance [kW]
total	0	0,00

Bonus pour les places de stationnement	Demandes	Puissance [kW]
total	2	0,57

Tableau 4 : Réception des demandes bonus d'angle d'inclinaison, d'altitude et de place de stationnement 2026

■ Nbre demandes

● Puissance [kW]

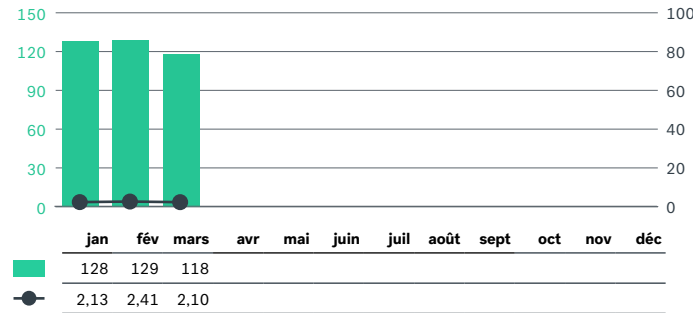


Diagramme 14 : Réception des demandes 2026 avec bonus d'angle d'inclinaison - total

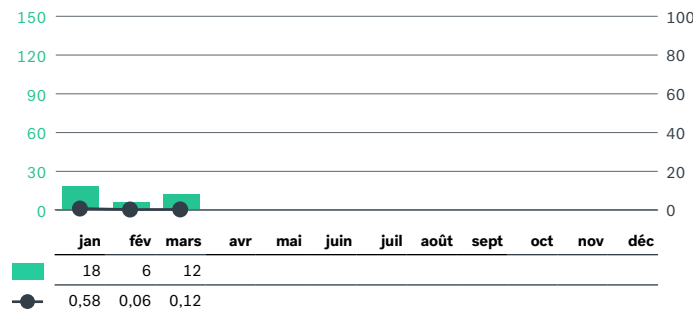


Diagramme 15 : Réception des demandes 2026 avec bonus d'angle d'inclinaison - intégrée

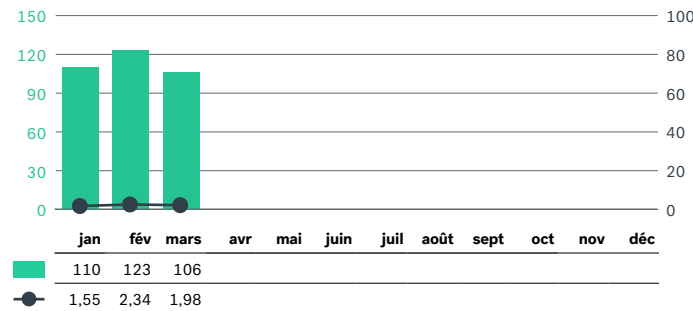


Diagramme 16 : Réception des demandes 2026 avec bonus d'angle d'inclinaison - ajoutée/isolée

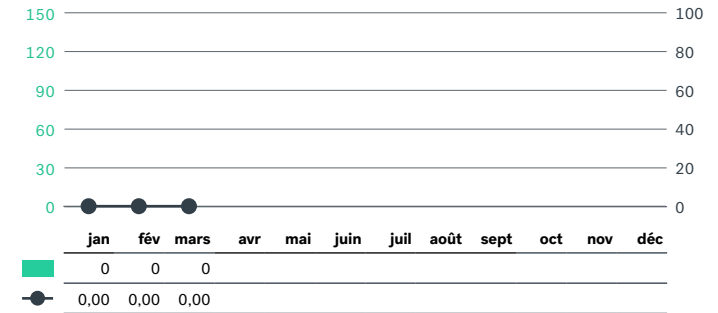


Diagramme 17 : Réception des demandes 2026 avec bonus d'altitude et bonus d'angle d'inclinaison - ajoutée/isolée

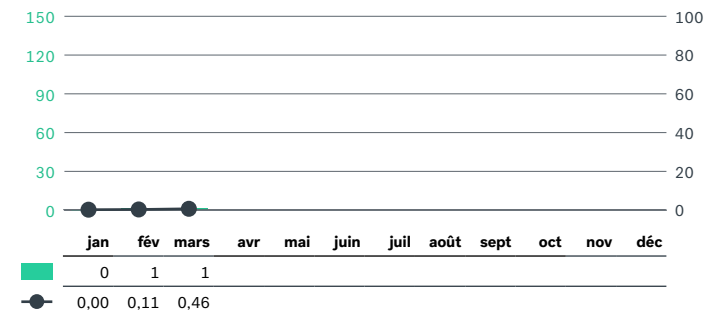


Diagramme 18 : Réception des demandes 2026 avec bonus pour les places de stationnement

Effacité des mesures d'encouragement de la rétribution unique

Le graphique montre l'efficacité de la subvention de la rémunération unique pour les installations photovoltaïques par catégorie de subvention depuis janvier 2020. Il représente l'utilisation moyenne des subventions par kilowatt installé et permet une comparaison directe de l'efficacité des subventions entre les différentes catégories de subvention. Les différences mettent en évidence des effets structurels comme la grandeur des installations et les économies d'échelle. Cela permet de comprendre l'efficacité des différents instruments de subvention dans la réalisation de nouvelles capacités photovoltaïques et leur position dans le système complet de subventionnement.

Effacité des mesures d'encouragement (en CHF/kW)

